



## Vente d'un bien en tant que nue-propriétaire

Par **jkk**, le **20/09/2013** à **09:23**

Bonjour,

fin 2012, je fais l'acquisition de la maison parentale, dont j'étais déjà héritier de moitié, suite au décès de ma mère. Je rachète donc, la part de mon père qui devient usufruitier.

Le mois dernier, mon père fait un court séjour dans un home et décide d'y rester. Je prends la décision de vendre mon bien avec son accord.

1ère question : puis-je le vendre aussi rapidement?

Mes voisins sont intéressés et se proposent de me la racheter. Etant donné que je fais bâtir simultanément, je leur propose de réduire le prix de vente et qu'en contrepartie, je puisse rester dans cette maison encore un an, le temps de terminer les travaux de ma villa.

2ème question : est-ce légalement faisable?

Par **youris**, le **20/09/2013** à **10:24**

bjr,

vous n'êtes pas seul propriétaire, l'usufruitier doit également participer à l'acte de vente (signature).

vous pouvez vendre quand vous voulez mais il y a toujours un délai entre le compromis et l'acte authentique.

par contre le genre d'arrangement que vous voulez prendre après la vente est légale mais présente des risques pour l'acquéreur car il est toujours difficile d'expulser l'occupant d'une maison.

vous pouvez vendre cette maison après la fin de vos travaux sauf si vous avez besoin de cet argent.

cdt